Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N84-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 06 mai 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Éric LE DUFF – Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE – Karine LE JEUNE – Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Stéphane CLOAREC - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Paul GOARANT - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphanie DUMONT (pouvoir à Jacques EDERN), Catherine GOURMELON (pouvoir à Éric LE BOUR), Thierry MOAL (pouvoir à Michèle QUEAU), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
30 avril 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 40	**Secrétaire de séance :**
30 avril 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Gestion des Ressources Humaines : « Pôle Ressources » - Direction Ressources Humaines – Elections professionnelles

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-05-N84	4.1	Gildas BERNARD

Il est rappelé que selon l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les Collectivités employant au moins 50 agents doivent être dotées d'un Comité Social Territorial propre.

Au 1er janvier 2026, Haut-Léon Communauté est composée de 186 agents (59,14% de femmes et 40,86% d'hommes) de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles R. 211-29 à R. 211-31 et R. 252-35 du Code général de la fonction publique.

Dans le cadre des nouvelles élections des représentants du personnel prévues en décembre 2026, la Communauté a consulté les organisations syndicales le 16 avril 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Constituer un Comité Social Territorial local sans formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (effectif < 200 agents),
- Fixer, pour Haut Léon Communauté, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- Maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléant.
- Instaurer le recueil par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité, et de maintenir le droit de vote des élus communautaires au sein de cette même instance,
- Confirmer que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la répartition équilibrée des femmes et des hommes.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N84-DE

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC



Gildas BERNARD

